

COMMUNE DE
B E X



Au Conseil communal de Bex

Rapport de la Commission des Finances

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2021/15

Relatif à

Établissement primaire et secondaire de Bex – Affichage numérique

Commission composée de :

Mesdames : Anna Russo (excusée)

Laure-Reine Tabac

Messieurs : Christoph Roesler

Christophe Barbezat

Dario Bucci

Bernard Pulfer

Pierre Athanasiadès, soussigné

Délégué de la Municipalité : M. le Municipal Jean-François Cossetto

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le 3 novembre dernier. Monsieur le Municipal accompagné de l'architecte communale, Mme Elena Regazzoni, étaient présents pour répondre aux diverses questions de la commission. Nous tenons ici à les remercier pour leurs explications claires et complètes ainsi que pour les réponses apportées à nos questions.

1. Préambule

Nous n'avons pas pu nous empêcher de débattre également sur le fond du préavis, mais ceci n'étant pas le but de notre commission, nous laissons à la commission ordinaire le soin de rapporter dans ce domaine.

2. Rapport

En complément aux informations du préavis, nous pouvons relever que les 30 (trente) millions alloués à l'objet par l'État sont prévus pour la formation des enseignants, 1 Apple-TV par classe, 1 iPad par enseignant ainsi que 5 iPads par classe dès la 3P. Également pour la liaison et les programmes nécessaires pour relier ces éléments au tableau interactif. A noter que le complément éventuellement nécessaire pour en équiper aussi les autres classes est également inclus dans la prestation cantonale.

Au chapitre des écrans proprement dits, la prestation cantonale s'est bornée à la rédaction du cahier des charges et à l'appel d'offre global, évitant ainsi aux communes d'avancer en ordre dispersé et permettant ainsi une importante économie d'échelle (on estime le besoin cantonal à 6000 écrans). Les communes restent cependant libres de s'adresser ou non à l'adjudicataire, et même d'obtenir des conditions meilleures auprès d'autres soumissionnaires, le cahier des charges ainsi que les garanties étant eux-mêmes fixés.

La discussion a beaucoup tourné autour des montants annoncés, qui sont perçus comme élevés par une bonne partie de la commission. Chaque écran à CHF 4500.- avec tous ses accessoires, revient toutes prestations incluses à plus de CHF 11'000.-. Si l'on considère une durée de vie de 10 ans, raisonnable au vu de la garantie contractuelle de 8 ans, on arrive à un montant de CHF 50.- par élève et par an ce qui semble plus raisonnable, ce d'autant plus que le câblage sera toujours utilisable lors d'un changement d'écran ultérieur. Le prix des installations techniques revient en moyenne à CHF 3400.- par écran, mais avec de fortes disparités selon les bâtiments, le collège de l'Allex nécessitant même une fouille entre les deux immeubles.

La discussion assez nourrie qui s'en est suivie a abordé divers thèmes tels que l'équité de traitement, l'utilité de la formation informatique, l'utilisation effective des équipements existants dans les classes qui en sont pourvues, toujours le prix, les exigences cantonales en matière d'enseignement informatique, etc.

Finalement si les avis personnels au sujet de la numérisation à tout va restent tranchées, et c'est un autre débat, nous nous sommes accordés sur la nécessité actuelle de cette formation au numérique, et donc sur le bien-fondé des équipements pertinents pour y parvenir.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à la majorité que la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Bex

- Vu** le préavis municipal no 2021/15 concernant l'affichage numérique de l'établissement primaire et secondaire de Bex ;
- Ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir pour les classes des collèges de la Cible, du BAP, du Foyer, de la Petite Servanne, de l'Alex et de l'iBât le matériel d'affichage numérique frontal adéquat ;
2. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux liés à l'équipement desdits bâtiments (câblage, prises réseau) et à la pose des tableaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 423'500.00 ;
4. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 423'500.00 sous la rubrique « mobilier, machines et véhicules », compte No 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 42'350.00 par an ;
5. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021- 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Pour la commission des finances
Le rapporteur
Pierre Athanasiadès



Fait à Bex, le 7 novembre 2021

